

# BOULOIRE 2008-2014

*Lettre de la Municipalité  
Novembre 2012*

*Vers des demains plus compliqués  
pour les collectivités locales*



Ce n'est pas une surprise !

L'Etat n'a plus les moyens de soutenir les collectivités locales à hauteur de ce qu'il faisait précédemment et la baisse des dotations aux collectivités de 750 millions d'Euros par an annoncée pour 2014 est évidemment un signal lancé aux collectivités pour qu'elles prennent leurs dispositions en conséquence .

Certains s'imaginent déjà compenser cette baisse de recettes par une hausse des impôts locaux comme si le niveau des impôts payés n'était pas déjà suffisamment élevé .

Une situation comme celle que nous connaissons actuellement doit être plutôt un aiguillon pour se poser de bonnes questions sur les dépenses réalisées, les efforts à faire en matière de gestion et d'organisation pour les réduire et en tout cas les maintenir à leur niveau actuel, cesser cette fuite en avant que constituait le recours parfois excessif à l'emprunt .

Je lisais récemment dans une publication spécialisée "Les communes n'ont qu'une alternative : l'endettement ou la hausse des impôts". Faux ! Il ya une troisième solution : la maîtrise, voire la réduction des dépenses .

Je suis toujours très étonné du train de vie, des dépenses parfois somptuaires de certaines collectivités (et pas seulement de l'Etat), de frais de personnel exagérés, des dépenses-gadget en tout genre et j'espère vivement que ces collectivités auront la capacité de se remettre en cause .

Ce que j'attends aussi de l'Etat, c'est que l'on se calme sur les normes, les excès du principe de précaution qui conduisent à mettre à la charge des collectivités des obligations et dépenses nouvelles en tout genre qu'elles n'ont pas les moyens d'assumer .

Par exemple, et sans remettre en cause bien entendu les efforts qui doivent être menés en faveur des handicapés, qui peut sérieusement imaginer que les collectivités seront en mesure et auront les moyens d'être en phase en 2015 avec la réglementation sur l'accessibilité ?

En ce qui nous concerne, en tout cas, nous demeurerons fermes sur quelques principes assez simples : être très rigoureux sur nos dépenses de fonctionnement, investir à hauteur de l'autofinancement dont nous disposons, ne dépenser que ce que l'on a, ne pas toucher aux taux de nos impôts locaux .

Le Maire  
Jean-Marie Bouché

## **Les questions que vous vous posez.....**

*Vous évoquez régulièrement le coût du chauffage à la Salle Polyvalente et régulièrement on peut constater qu'il y fait très chaud ?*

Ce constat est malheureusement exact et il s'explique par le fait que l'installation est vieille et le système de régulation défaillant . Nous sommes en train de travailler sur un programme de modernisation du système de chauffage qui devrait permettre de chauffer à moindre coût .

Parallèlement nous avons pris la décision de changer de fournisseur d'énergie et de mettre en place une seconde cuve, ce qui va permettre au moins dans un premier temps de peser sur le coût de la fourniture .

La rénovation du Gymnase nous amènera aussi à désolidariser le chauffage du Gymnase de celui de la Salle Polyvalente .

*Le cimetière n'est pas bien tenu comme on a pu encore le constater à la mi-Octobre . Que comptez vous faire pour améliorer la situation ?*

Le cimetière de Bouloire est un cimetière en forte pente avec des allées en sable . Cette situation ne rend pas son entretien très simple .

Après les très fortes précipitations que nous avons connues en Octobre, et notamment celles du lundi 8, plusieurs des allées ont été fortement ravinées et de l'eau a stagné autour de certaines tombes .

A court terme, nous avons procédé à une remise en état des allées mais il nous faut aussi revoir l'entrée du cimetière . Actuellement en effet, il reçoit aussi, en cas de fortes précipitations, une partie des eaux de la rue de la Jugerie .

*Que comptez vous faire pour les tombes anciennes qui sont souvent en très mauvais état, qui sont délaissées ?*

Nous savons que c'est un sujet, dans la zone du cimetière qui entoure la Chapelle, auquel nous devons nous attaquer mais il faut avoir les moyens d' y consacrer beaucoup de temps et aussi un budget conséquent .

La reprise des concessions apparemment abandonnées ne peut en effet se réaliser que dans le cadre d'un processus long et délicat régi par une législation très précise .

Avant d'agir, il faut rechercher les familles ... si elles existent encore .

C'est seulement ensuite que l'on peut engager des travaux de restauration et de destruction qui, bien évidemment, ne sont pas gratuits .

Une fois engagé, un processus de reprise dure de 3 à 5 ans .

La ville du Mans qui a engagé le processus en 2007 ( pour, il est vrai, 600 concessions perpétuelles non entretenues ), vient seulement de le terminer .

*Le plancher de la Salle Polyvalente a été fortement dégradé par l'eau le lundi 8 Octobre. Que comptez vous faire maintenant ?*

C'est effectivement un véritable torrent d'eau qui s'est déversé pendant plus d' une demi-heure le soir du lundi 8 Octobre sur le plancher de la Salle Dans le passé, le plancher avait déjà connu des problèmes dus à l'humidité mais, là, c'est une quantité d'eau très importante qui a envahi l'espace compris entre la dalle béton et le plancher .

Dans un premier temps, nous avons pris des mesures d'urgence pour que la salle puisse continuer à être utilisée : location d'une installation de déshumidification, remplacement des lattes de plancher les plus endommagées par des plaques agglomérées etc.

Mais il est certain que les ondulations du plancher restent un problème quand les manifestations organisées comportent des activités de danse .

Pour le moment, nous observons l'évolution de la situation et nous aurons dans quelques semaines à décider d'autres mesures à prendre ; cela peut aller jusqu'au retrait de la totalité du plancher et à son remplacement si l'humidité persiste .

## ***Les réalisations récentes***

- L'installation d'une barrière bois en surplomb du nouveau terrain de boules sur la Prairie de Loisirs.

Cette barrière va être complétée par une autre barrière de l'autre côté de l'allée d'accès à la cour de l'espace de la rue de la Gare. Sera mis en place aussi un passage sélectif piétons-poussettes pour empêcher l'accès de deux roues sur le terrain de boules comme nous l'avons constaté cet été . Il n'y aura donc plus d'accès possible pour les véhicules automobiles, fourgonnettes et camions à partir de la prairie .

- La rénovation complète cet été de la cour de l'école de la rue des Maillets qui en avait bien besoin .

Un travail réalisé avec soin et qualité par l'entreprise Clément de Challes . Nous avons aussi retracé les couloirs de course et un terrain d'activités .

- Le remplacement des stores de l'école élémentaire de la rue Montreul . Mais aussi l'installation de stores dans la nouvelle salle à manger du Centre Epidaure .

- Le traçage dans la cour de l'école maternelle de figures et jeux qui agrémentent l'utilisation de la cour de récréation et permettent aux enseignants d'organiser des activités nouvelles pour les petits .

- La réfection de l'intérieur du dortoir de l'école maternelle .

- La réfection du chemin de Maunon après la fin des travaux des dernières maisons construites .

- La rénovation de toutes les gouttières du bâtiment de l'école de musique .

- La mise en place d'une signalisation appropriée pour signaler les virages dangereux aux Bians .

- Le remplacement de lampadaires-boules obsolètes de la rue Montreul .

Nouvelle étape de notre effort de modernisation de l'éclairage public de la commune .

- L'installation de nouveaux vestiaires au terrain de sports .

Ils vont compléter les vestiaires déjà existants qui sont saturés et apporter de nouvelles capacités d'accueil pour les élèves du collège mais aussi les équipes du club local de football .

Parallèlement, l'accès au terrain de sports est repensé avec mise en place notamment d'une clôture en remplacement de la vieille haie et d'un passage sélectif piétons-poussettes .

## ***Vitesse bientôt limitée à 30 dans le centre du village !***

Nous avons pris la décision de limiter la vitesse à 30 au centre du village .  
On voit bien en effet que dans le secteur de la Place du Château, dans la partie basse de la rue Nationale, une circulation limitée à 50 est encore trop élevée, à plus forte raison quand cette limitation n'est pas respectée, notamment par les Poids Lourds .

Nous avons également pris la décision de mettre le Chemin du Rocher en sens unique .  
Ce chemin ne se prête clairement pas à une circulation en double sens .

Le sens unique se fera du Chemin du Dué vers les rues Chantoiseau et du Chêne Fourchet .

L'autre solution qui aurait consisté à faire sortir les véhicules en bas de la rue du Val de Loir, à un endroit où la visibilité est très réduite, aurait présenté trop de risques .

Pour ces deux sujets, nous sommes en train de procéder aux commandes de panneaux nécessaires et leur installation se fera au cours de l'hiver .

Le conseil municipal s'est aussi prononcé sur le principe d'une interdiction de circulation aux véhicules de plus de 3,5T rues du Jeu de Paume et du Collège . Ces rues, et surtout la rue du Collège, étroite et qui traverse un secteur où se trouvent les sorties des établissements scolaires, ne se prêtent guère à un trafic de véhicules lourds .

Cette interdiction ne s'appliquerait évidemment pas aux véhicules des entreprises installées dans ce périmètre et aux véhicules qui les livrent .

Les véhicules qui viennent des routes de Saint-Calais et Thorigné et qui se dirigent vers Saint Mars de Locquenay et Surfonds seraient donc invités à remonter la rue Nationale et à emprunter le Chemin de la Guittonnière.

Avant de confirmer les mesures envisagées, une consultation sera toutefois organisée avec les entreprises de Bouloire concernées sur les modalités de leur mise en œuvre .



## .....et que vous nous posez

En prévision d'éventuels travaux, nous avons d'ores et déjà décidé d'annuler les réservations déjà enregistrées et de geler l'utilisation de la Salle pendant la période Juin (après le Festival de l'Accordéon)-Juillet prochaine .

Si nous devons remplacer la totalité du plancher, nous regarderons sans doute d'autres solutions telles que celle du carrelage ou d'un mix carrelage-plancher .

### Pourquoi ne pas utiliser le Gymnase quand il y a difficultés à utiliser la Salle Polyvalente ?

Le Gymnase est une installation dédiée aux activités sportives .

Il arrive que, exceptionnellement, il soit utilisé pour des manifestations telles que le Festival d'Accordéon (c'est une tradition), le dîner du Comice, la Salon de l'Habitat organisé par le CAB, mais son utilisation nécessite beaucoup de travail de mise en place et d'adaptation des installations pour le personnel communal .

Surtout, quand son utilisation se fait pendant les périodes scolaires, il prive les établissements scolaires, les associations sportives de cet équipement pendant un minimum de 2 jours et demi .

Et nous avons des obligations vis-à-vis du Département qui nous verse une participation financière pour l'utilisation du Gymnase par les élèves du Collège .

Le Gymnase ne peut donc pas être considéré comme une solution de remplacement de la Salle Polyvalente .

### Pourquoi avoir encore changé l'arbre de la Place du Château ?

Depuis l'aménagement de la place du Château, il en est de l'arbre comme du bassin : beaucoup de péripéties et des difficultés pour arriver au résultat recherché .

Le 1er arbre planté n'était pas conforme au cahier des charges car il perdait ses feuilles l'hiver . Le second est arrivé en très mauvais état et est reparti aussitôt chez le fournisseur . Le troisième n'a pas bénéficié des soins adéquats lors de sa plantation et nous avons constaté rapidement qu'une partie s'abîmait . Le quatrième a été planté avec beaucoup de soin le 24 Octobre . C'est un bel arbre et nous espérons que cette fois ce sera le bon .

### Comment se fait-il que, voisins du Gymnase, il nous arrive régulièrement de constater que les lumières restent allumées toute la nuit ?

Nous sommes au courant de cette situation et elle est révélatrice du comportement très négligent de certains des utilisateurs du Gymnase qui ne prennent pas soin d'éteindre l'éclairage avant de partir ( ni d'ailleurs parfois de fermer les portes ).

Dans le cadre du projet de rénovation du Gymnase en cours d'étude, nous avons prévu d'intégrer un système de contrôle des entrées-sorties ainsi qu'un système de programmation de fonctionnement de l'éclairage .

### Mon voisin brûle régulièrement des déchets dans son jardin . Dois-je supporter cette situation ?

Non, c'est tout à fait contraire à la réglementation en vigueur .

Il faut savoir que, sur ce sujet, les règles se sont durcies . Désormais, en application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, **le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit** dès lors qu'il existe un système de collecte et/ou de déchetterie dans la commune . C'est notre cas et les particuliers qui ont des déchets verts à éliminer doivent donc les apporter eux-mêmes à la déchetterie de la route de Maisoncelles .

Cela concerne les éléments issus de la tonte des pelouses ( qui , et c'est évidemment une bien meilleure solution, gagneront à être compostés ), de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage etc.

Cette interdiction vaut à plus forte raison pour les autres déchets et notamment pour le brûlage de plastiques qui constitue une pratique tout à fait nocive et condamnable .

### Pourquoi ne procédez vous pas à une extension de l'éclairage public dans notre secteur qui compte maintenant plusieurs maisons ?

Parce que nous raisonnons avec une méthode qui nous semble logique et qui consiste d'abord à remettre à niveau ce qui est dépassé et fortement consommateur d'énergie .

Aujourd'hui environ 40% du réseau de la commune sont dans ce cas .

Nous essayons chaque année de réaliser une tranche de remplacement de lampadaires .

Quand cette remise à niveau aura été faite, il conviendra bien évidemment alors de procéder à des extensions de l'éclairage public...si la commune en a les moyens .

### Des éoliennes bientôt à Bouloire ?

Dans le cadre du Schéma Régional Terrestre Eolien, une zone favorable à l'implantation d'éoliennes a été identifiée à l'Est de la commune et plus précisément autour du Bois de la Genetière.

Sur un secteur qui concerne Bouloire mais aussi les communes de Maisoncelles et Ecorpain, la Société Edf-Energies nouvelles, filiale d'EDF, entrevoit la possibilité d'implanter un petit parc de 5 à 6 éoliennes.

Le chiffre précis dépendra des études que la société va mener car beaucoup de paramètres sont à prendre en compte : volume et constance de la ressource en vent, prise en compte de contraintes telles que servitude radioélectrique, prise en compte d'enjeux environnementaux, zones tampon de 500m au tour des habitations du secteur etc.

Dans un premier temps, la société a pris contact avec les propriétaires des terrains concernés et une grande majorité d'entre eux a donné une réponse favorable de principe.

C'est le point de départ d'un long cheminement qui comprend plusieurs étapes d'études et de procédure et ce n'est pas demain que nous verrons les éoliennes à l'horizon.

On considère en effet qu'un délai de 4 à 8 ans est nécessaire entre le démarrage de la démarche et la construction d'un parc éolien.

### Activités Sportives et Culturelles à Bouloire

Pour répondre à la demande des familles, nous avons réalisé début Septembre un petit livret qui dresse un état très synthétique de toutes les activités organisées à Bouloire à l'intention des enfants, des adolescents et des adultes.

Il est à la disposition de toutes les personnes intéressées à la mairie, à l'accueil d'Epidaure et à la Communauté de Communes.

### Planter des arbres dans les lotissements, c'est bien...

...20 ans plus tard ce n'est beaucoup moins.

Nous sommes saisis en plusieurs endroits de réclamations des habitants face à des situations d'arbres qui ont pris de l'ampleur et peuvent occasionner des nuisances.

À court terme, nous allons procéder à l'abattage de 3 arbres rue Claude Monnet dont les racines envahissantes commencent à menacer le bâti voisin.

Mais nous avons aussi ailleurs, notamment au square du Cormier, des situations de racines qui bousculent le sol et ont déjà entraîné des chutes de personnes âgées.

### Les effectifs des écoles

Lors de la dernière rentrée scolaire, les effectifs de l'école maternelle étaient de 91, soit à peu près constants par rapport à la rentrée précédente.

Ceux de l'école élémentaire étaient en légère hausse de 170 à 176. Ils ne comprennent plus l'effectif de la Clis qui a été transférée de Bouloire à Thoirgné-sur-Dué. La localisation de l'école élémentaire de Bouloire sur deux sites différents posait en effet des problèmes d'organisation et de fonctionnement. Il faut aussi se souvenir qu'à 90% l'effectif de cette classe spécialisée était composé d'enfants habitant d'autres communes.

### Toujours des manques de civilité avec les sacs jaunes

Les sacs jaunes, nous le rappelons une fois de plus, ont une fonction bien précise : accueillir les emballages alimentaires plastique, métalliques, les cartonnets, les briques, les bouteilles et flacons en plastique.

Ils ne sont pas relevés par les services de la Coved si ceux-ci constatent qu'ils sont utilisés à d'autres fins, par exemple pour y placer des ordures ménagères résiduelles, des verres etc.

Ils sont collectés un lundi sur deux en fonction d'un calendrier que tout habitant peut se procurer à la mairie. Trop souvent, nous constatons que des sacs jaunes sont déposés sur le trottoir à contretemps et ils vont donc y rester une semaine.

Si vous vous rendez compte que vous vous êtes trompés de semaine, la moindre des choses est de rentrer chez vous le sac jaune et d'attendre une semaine.

### Réaménagement de la Rue Nationale : début des opérations préparatoires

Nous commençons à travailler sur le grand chantier de réaménagement de la partie de la Rue nationale située entre la rue St Julien et la Mairie.

La première phase de ce chantier consistera :

- à rénover les réseaux d'eau et d'assainissement qui sont assez vieillots dans cette zone.
- à procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphone.

Sur ce dernier point, tous les habitants vont recevoir la visite en Décembre et Janvier d'un technicien de la Société Garczinski-Traploir qui viendra se rendre compte de leur installation et donc préparer les branchements futurs. Merci de lui réserver le meilleur accueil et de faciliter son travail.